



Charte éthique du CPMC - Cercle des Praticiens en Massage Canin®

La présente charte éthique a pour objet de définir les conditions de pratique du massage canin à titre professionnel ainsi que les engagements des praticiens membres adhérents de l'association CPMC – Cercle des Praticiens en Massage Canin®, formés et certifiés par MON CHIEN RELAX®.

Chaque praticien en massage canin s'engage donc :

- À prendre en charge un animal, sous réserve d'avoir préalablement vérifié avec le propriétaire de celui-ci l'absence de contre-indications à la pratique du massage.
- À prendre en charge un animal, sous réserve d'avoir préalablement demandé l'accord écrit du vétérinaire en cas de doute ou d'âge avancé de l'animal.
- À prendre en charge un animal sous réserve d'avoir fait signer un contrat de prise en charge au propriétaire.
- À prendre en compte le seuil de tolérance de l'animal et privilégier systématiquement son bien-être émotionnel et physiologique.
- À prendre en charge un animal à titre préventif ou en complément d'un suivi vétérinaire.

Par ailleurs, chaque praticien en massage canin s'engage :

- À participer au développement de la profession de praticien en massage canin.
- À aider à promouvoir une éthique professionnelle et respectueuse, auprès du public, des médias et des professionnels du monde canin.
- À faire preuve de respect et de courtoisie envers chaque membre du CMPC.

Le CPMC - Cercle des Praticiens en Massage Canin